

Ecole maternelle

Groupe scolaire Jean Richard

✉ Place de la Mairie

79000 BESSINES

☎ 05 49 09 13 34

📧 ce.0791010U@ac-poitiers.fr

Ecole élémentaire

Groupe scolaire Jean Richard

✉ Place de la Mairie

79000 BESSINES

☎ 05 49 09 14 75

📧 ce.0790692Y@ac-poitiers.fr

Réouverture des écoles de BESSINES Protocole d'accueil des élèves – Protocole sanitaire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du déconfinement de notre pays, les écoles de BESSINES vont progressivement rouvrir, sur la base d'une semaine de 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Les mercredis matin, seuls les enfants des familles prioritaires seront accueillis par les services de la municipalité, sous forme de garderie. Les horaires du mercredi seront identiques à ceux déjà en vigueur (8h35/11h45). Les enfants devront être récupérés à 11h45, puisqu'il n'y aura pas de repas possible ce jour-là.

Date d'ouverture des écoles :

- Le **mardi 12 mai**, pour l'école maternelle
- Le **jeudi 14 mai**, pour l'école élémentaire (*Les enfants des familles prioritaires seront accueillis, le mardi 12 mai par les services de la municipalité, sous forme de garderie.*)

Nous avons travaillé avec la commune pour assurer la sécurité de vos enfants.

Vous connaissez les règles essentielles :

- la distanciation physique (1 m)
- le respect des gestes barrières
- la limitation du brassage des élèves
- le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et matériels.

En lien avec les autorités sanitaires, de nouvelles règles de vie commune ont été établies.

Un clip du ministère spécialement dédié aux familles vous les présente et vous pourrez trouver toutes les informations utiles sur cette page du site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Merci de lire attentivement ce protocole d'accueil/protocole sanitaire et de signer la déclaration d'engagement en fin de page.

Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement :

- Centre Médico Scolaire, 74 rue de l'Yser, 79000 NIORT (sante.scolaire.niort@ac-poitiers.fr)
- Antenne Médico-sociale Niort Clou-Bouchet, 21 rue de Pierre, 79000 NIORT (05-49-79-06-04)

1. Accueil des élèves : généralités

Vous vous engagez à nous confier un enfant en bonne santé :

En vertu du plan sanitaire une prise quotidienne de température doit être effectuée au domicile avant l'arrivée à l'école. Un enfant présentant de la température (37°8) devra rester au domicile.

Aucun enfant présentant des signes, même légers, de maladie, comme de la toux, ne sera accepté.

Un enfant qui présenterait des symptômes (fièvre ; toux) à l'école sera isolé, doté d'un masque pédiatrique, les parents seront appelés (voir « 7.SANTE : Protocole »).

AUCUN PARENT NE POURRA ENTRER DANS L'ENCEINTE SCOLAIRE de 8h35 à 15h45 sauf cas exceptionnel. Seul le personnel travaillant dans les écoles est autorisé à entrer dans l'enceinte.

LES ENFANTS SONT AMENES A L'ECOLE POUR LA JOURNEE ENTIERE.

VOUS DEVEZ ABSOLUMENT **RESPECTER les horaires d'arrivée et de sortie.**

Lors d'échanges verbaux (en dehors de l'enceinte scolaire ou à travers la grille), parents/enseignants, **une distance de deux mètres doit être respectée.**

Interdiction pour les parents et les enfants, notamment les élèves de l'élémentaire de se regrouper aux abords de l'école le matin et le soir.

PORT DU MASQUE : Pour les **adultes présents au sein de l'établissement : le port du masque est obligatoire.**

En maternelle, pour les enfants, le port du masque est FORTEMENT DECONSEILLE.

En élémentaire, le port du masque n'est pas conseillé, notamment pour les plus jeunes (CP/CE1/CE2). Si les parents le veulent, ils pourront en fournir un à leur enfant. Par contre le personnel de l'école ne pourra pas s'engager à faire respecter le port de ce masque.

2. Horaires des écoles / Arrivées et départs des écoles :

Les horaires restent inchangés : *Seuls le temps d'accueil du matin et le temps de sortie du soir sont allongés pour permettre la fluidité des arrivées et des départs. Merci de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée et de sortie. **Plus d'accueil possible après la fermeture des portails, le matin, ni le soir après 16h.***

Maternelle :

Matin/Accueil : Arrivée possible de 8h35 à 8h55 : **Entrée des élèves par le grand portail vert, place de la MAIRIE**
Les enfants en maternelle seront amenés par un seul adulte, au grand portail vert. Des agents seront présents pour amener les enfants dans leur classe (1 adulte/1enfant).

Le Soir : sortie échelonnée de 15h45 à 16h : **Sortie des élèves par le grand portail vert, place de la MAIRIE**
Les enfants en maternelle seront amenés par l'ATSEM au portail vert : 15h45 pour les PS, 15h50 pour les MS/GS de Christine SO et 15h55 pour les MS/GS de Marie-Hélène HERVELIN.

Elémentaire :

Matin/Accueil : Arrivée possible de 8h35 à 8h55 : **Entrée des élèves par le portail de la place Ezimé.**

Vous êtes encouragés à déposer votre enfant sans descendre de voiture (plus d'accueil possible après la fermeture des portails).

Les élèves seront accueillis au niveau du portail. Des adultes prendront en charge les élèves au niveau du portail et assureront une surveillance jusqu'à leur entrée dans les bâtiments de l'école. Ils devront respecter lors de ce trajet la distanciation (1m) avec leurs camarades. Les enseignants seront présents dans les classes. Une surveillance est également mise en place sous le préau au niveau des sanitaires pour assurer le lavage des mains.

Le Soir : sortie échelonnée de 15h45 à 16h : Sortie des élèves par le portail de la place Ezimé.

(les horaires précis de sortie seront communiqués ultérieurement par chaque enseignant).

Les règles pour la sortie sont identiques : des adultes surveilleront les élèves de la sortie des bâtiments jusqu'au portail afin de les remettre aux familles. Ils devront respecter lors de ce trajet la distanciation (1m) avec leurs camarades.

Attention : les adultes doivent respecter les règles de distanciation (2 mètres) aux abords de l'école.

3. Organisation sur le temps scolaire :

Sur décision gouvernementale, la fréquentation scolaire est laissée à l'initiative des familles et n'est donc pas obligatoire en présentiel. Un recensement auprès de toutes les familles a été effectué pour connaître les décisions de chacune d'entre elle. Certaines familles sont également prioritaires en raison de leur profession (« personnels nécessaires à la gestion de la crise »).

Le nombre d'enfants annoncés ne permet pas d'accueillir tous les enfants en même temps à l'école.

Des plannings sont/seront rédigés et communiqués aux parents dès que possible.

Cette organisation est valable jusqu'au vendredi 29 mai 2020 et pourra être soumise à modification en fonction de l'évolution des effectifs. Les familles qui souhaiteraient finalement que leur enfant intègre le dispositif après le 12 mai devront patienter jusqu'au 1^{er} juin. Nous ne pourrions pas accepter tout enfant supplémentaire avant le 1^{er} juin afin de respecter l'organisation mise en place.

Maternelle : 3 groupes de 8 enfants seront constitués.

Les trois groupes seront accueillis dans le bâtiment de l'école maternelle, dans leur classe habituelle. Les trois enseignantes, accompagnées de leur ATSEM respectives assureront le présentiel (temps de classe). L'équipe sera complétée par deux agents tout au long de la journée pour assurer la désinfection régulière des locaux (notamment les sanitaires, les tables et les chaises) et du matériel (les vélos pour les récréations).

Elémentaire : 5 groupes classes seront constitués.

Les cinq groupes seront accueillis dans leur classe habituelle. Les enseignants assureront le présentiel (temps de classe) et le distanciel. L'équipe sera complétée par trois agents tout au long de la journée pour assurer la désinfection régulière des locaux (notamment les sanitaires, les tables et les chaises).

⇒ chaque enseignant informera les parents de ses élèves de l'organisation prévue pour sa classe.

Le lien élève/école est à favoriser. Les enseignants étant présents en classes ne sont pas tenus de poursuivre en parallèle un enseignement à distance. Pour autant, les équipes enseignantes de BESSINES souhaitent, dans la mesure du possible, assurer une continuité pédagogique (distanciel), avec néanmoins des allègements.

4. Pause méridienne :

Il a été fait le choix, en comité de pilotage de déconfinement, pour des raisons sanitaires que la pause méridienne serait OBLIGATOIRE. **Elle sera sous la responsabilité du personnel municipal.** Les élèves seront confiés à 11h45 pour l'école maternelle et 12h pour l'école élémentaire au personnel municipal.

Pour le repas, **Merci de fournir tous les jours un PIQUE-NIQUE à votre enfant, dans un sac ISOTHERME (pas de mise en frigo possible) :**

- **un repas froid OBLIGATOIRE**
- **des couverts (pas de couteaux)**
- **une bouteille d'eau ou gourde, au nom de votre enfant**
- **une serviette ou de l'essuie-tout pour s'essuyer les mains/la bouche (notamment pour les élèves de maternelle).**

5. En classe :

Dans la mesure du possible, les portes des classes seront toujours ouvertes.

Maternelle : les manipulations d'objets seront limitées, pas de prêt d'objets entre élèves, la distanciation respectée. Il n'y aura pas de jeux collectifs, pas de dînette, pas de garage, pas de jeux de construction ni bibliothèque...Tous les supports d'activités seront individuels et nominatifs. Les salles de classe seront régulièrement aérées.

Les doudous (à apporter OBLIGATOIREMENT DANS UN SAC A DOUDOU INDIVIDUEL) seront autorisés uniquement sur le temps de la sieste.

Dortoir : Seuls les élèves de PS feront la sieste. Les élèves auront un lit nominatif. Les enfants seront espacés au minimum d'un mètre. Le dortoir sera aéré le plus souvent possible. Les draps seront lavés tous les soirs.

Accès aux toilettes : un enfant sera systématiquement accompagné par un adulte afin de respecter le lavage des mains (avant/après) et la distanciation physique.

Récréations : Les récréations seront en décalées et séparées. Chaque groupe classe aura 2 temps de récréation dans la journée. Les vélos seront autorisés. Chaque vélo sera nominatif et sera désinfecté à la fin de chaque récréation.

Seul le sac de pique-nique est autorisé : Pas de sac d'école et pas de cahiers de liaison (la communication se fera exclusivement par mail)

+ le sac à doudou pour les PS, uniquement.

Élémentaire :

Les élèves seront espacés de 1 mètre minimum. Le matériel est nominatif, rien de collectif (crayons, manuels...). Les élèves ne se transmettent aucun matériel. Un élève doit conserver sa place, pas de décroisement entre les classes. Les déplacements au sein de la classe seront strictement limités.

Les élèves seront autorisés à avoir une bouteille d'eau individuelle (en plus de celle du pique-nique), de quantité suffisante pour la journée (environ 1 litre). **Boire au robinet sera formellement interdit.**

Accès aux toilettes : les élèves pourront se rendre aux toilettes un par un sur les temps de récréation. Un agent municipal veillera au respect des règles sanitaires. Après chaque récréation, les sanitaires seront désinfectés.

Récréations : Les récréations seront en décalé, une récréation supplémentaire sera proposée l'après-midi. (pas plus de 15 dans la cour) : conformément au plan sanitaire gouvernemental, les enfants n'utiliseront ni ballons, ni billes...Et respecteront la distanciation (1m entre les élèves).

En récréation, seuls les cordes à sauter, cahiers de coloriage et livres seront autorisés. Les élèves peuvent donc apporter de façon individuelle ces jeux pour les temps de récréation mais ne devront pas les prêter.

6. Hygiène :

Lavage des mains :

Maternelle / Élémentaire

Les adultes et les élèves devront se laver les mains de nombreuses fois par jour (avant d'entrer dans une classe/une salle de motricité et avant de sortir de la classe/salle de motricité).

Les locaux et matériel seront désinfectés plusieurs fois par jour.

Tous les élèves doivent arriver à l'école avec les MAINS PROPRES.

Les locaux :

Maternelle / Élémentaire

Dans les deux écoles, le ménage/désinfection sera réalisé plusieurs fois par jour :

- ⇒ Le midi : petit nettoyage (sanitaires + tables + chaises)
- ⇒ Le soir : grand nettoyage (désinfection de tous les locaux et du matériel/jeux)
- ⇒ Dans la journée : petit nettoyage (les sanitaires à chaque récréation)

7. Santé : PROTOCOLE

Maternelle / Élémentaire : Cas d'un enfant ayant de la fièvre (+ 37,8°)

⇒ **dans la journée à l'école et/ou sur le temps de la pause méridienne**

- Prise de température de l'enfant avec un thermomètre sans contact (à la maternelle pour un enfant de la maternelle, à l'élémentaire pour un élève de l'élémentaire),
- Si température (+37,8°), mettre un masque pédiatrique tout de suite à l'enfant et lui demander de se laver les mains puis l'enfant est isolé à l'école maternelle, dans la salle des ATSEM sous la surveillance d'une ATSEM (sur le temps de classe), sous la surveillance d'un personnel municipal (sur le temps de la pause méridienne),
- Les élèves de la classe sont ensuite évacués vers la salle de NOISY (*prévenir les services de la Municipalité pour l'ouverture des portes de la salle de NOISY et pour la mise en place de la désinfection de la classe*) dans le respect du protocole sanitaire et des gestes barrières. Les parents de l'enfant seront appelés immédiatement pour venir le chercher et pour réaliser un éventuel dépistage auprès d'un médecin. Les familles des autres élèves de la classe seront prévenus le soir même dans le cadre de la communication quotidienne par l'enseignant de la classe. Tous les autres parents, des deux écoles, seront prévenus par mail individuel le soir même.

Engagement :

Je m'engage à prévenir l'école en cas d'absence de mon enfant.

Si cette absence est liée à la déclaration de symptômes (fièvres...), le préciser.

Je m'engage à prendre sa température avant chaque départ à l'école.

En cas de fièvre (37,8°) et/ou de toux et/ou d'autres symptômes, je m'engage à ne pas mettre mon enfant à l'école.

Je m'engage à respecter les horaires de l'école (horaires d'arrivée/horaires de sortie).

L'école et la Municipalité ne pourront pas être tenues pour responsable en cas de déclaration d'un cas de Covid 19.

Je soussigné(e) M/Mme..... a pris connaissance du protocole d'accueil des enfants.
A BESSINES, le/...../.....

Signature(s) :